

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 FÉVRIER 2020**

---



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 10 février, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>LE MAIRE :</b>	<b>Luc Saint-Denis</b>	
<b>LES CONSEILLERS :</b>	<b>Patrick Brassard</b>	<b>poste no 1</b>
	<b>Pierre Séguin</b>	<b>poste no 2</b>
	<b>Danièle Tremblay</b>	<b>poste no 3</b>
	<b>Jacques Allard</b>	<b>poste no 4</b>
	<b>Linda Robert</b>	<b>poste no 5</b>
	<b>Serge Sirard</b>	<b>poste no 6</b>

Était aussi présent à cette séance, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean-Raymond Dufresne.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Luc St-Denis qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2020-02-021**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

**1. GESTION ADMINISTRATIVE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;
- 1.3 Tableau des autorisations de dépenses;
- 1.4 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de janvier 2020 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes;
- 1.5 Conditions de travail : directrice générale adjointe par intérim et secrétaire trésorière adjointe par intérim;
- 1.6 Adoption du règlement 2020-520, Traitement des élus;
- 1.7 Création d'un comité pour les dons et commandites;
- 1.8 Correspondance;
- 1.9 Demande de rencontre avec la Ville de Rivière-Rouge concernant les ententes financières entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de l'Ascension;
- 1.10 Approbation du budget révisé 2020 de l'Office municipal de l'Ascension;
- 1.11 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires – Année 2020;

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Heures d'administration hebdomadaire – service de sécurité incendie;
- 2.2 Signature de l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional;
- 2.3 Installation d'une prise électrique pour le branchement d'une génératrice à l'École de l'Aventure;

**3. TRANSPORT ROUTIER**

- 3.1 Embauche de personnel : chauffeur-journalier 2;
- 3.2 Permis de voirie – Transport Québec : Entretien et raccordement routier;
- 3.3 Résolution : Subvention RIRL (Redressement des infrastructures routières locales) – Chemin de la Rivière-Rouge;
- 3.4 Résolution : Réclamation de M. Louis Raymond (chemin des Serres)

**4 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- 4.2 Mise à niveau du système de contrôle, de supervision et d'acquisition de données de la station de production d'eau potable (SCADA);
- 4.3 Adoption du règlement no 45 de la RIDR :

**5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 5.1 Soutien au département de l'urbanisme – Mandat à Urba Plus consultants;
- 5.2 Avis de motion – Règlement 2020-521 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);
- 5.3 Résolution : Dépôt du projet de règlement 2020-521 (PIIA);
- 5.4 Résolution : Assemblée publique de consultation – Règlement 2020-521 (PIIA);
- 5.5 Renouvellement du partenariat avec l'organisme OBV RPNS pour la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à l'Ascension;

**6 LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Soutien aux employées de la bibliothèque – Mandat à madame Nicole Meilleur;
- 6.2 Projet de réaménagement du parc Raymond Meilleur, Phase 2 et 3 – demande d'aide financière;
- 6.3 Projet de réaménagement du parc Raymond Meilleur, Phase 3 – demande d'aide financière

**7 DIVERS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**

**8 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

2020-02-023

**1.3 TABLEAU DES AURORISATIONS DE DÉPENSES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total 15 428,25 \$ :

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand-livre
-	-	-
Souper reconnaissance (repas et autres, moins conjoints et boisson)	1 628,20 \$	02-130-00-493
Adhésion annuelle Québec Municipal	171,67 \$	02-130-00-494
Adhésion annuelle Combeq Katherine Poulin	380,00 \$	02-610-00-494
Quote-part transport adapté et collectif Laurentides	2 760,40 \$	02-370-00-448
<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>		
Acquisition 3 radios supplémentaires MRC en 2019	1927,38	02-220-00-725
Acquisition et implantation système radiocommunication MRC en 2019	3854,29	23-030-00-725
Frais opération et entretien système radiocommunication MRC en 2019	376,31	02-220-00-526
Cotisation Association chefs sécurité incendie Québec	270,00	02-220-00-494
<b><u>TRANSPORT ROUTIER</u></b>		
Réparation et peinture F150 2014 Garage D. Thibert	1 600,00 \$	02-320/330-00-525-04
2 Pneus arrière pépîne	2 460,00 \$	02-320/330-00-525-01
<b>Total :</b>	<b>15 428,25 \$</b>	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-024

**1.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2020 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES**

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

Le montant des paies brut est de : 51 388,97 \$;

Le registre des paiements par Accès D, soient de L1900148 à L1900155 et L2000001 à L2000017 pour un total de 124 020,12 \$;

Le registre des paiements par chèques de C2000001 à C2000102. Le montant net est de 223 146,79 \$;

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de janvier 2020 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-025

**1.5 CONDITIONS DE TRAVAIL : DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

**ATTENDU QUE** madame Linda Racine, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est toujours en congé de maladie pour une période indéterminée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de réviser les conditions de travail de madame Annie Meilleur à titre de directrice générale adjointe par intérim et secrétaire-trésorière adjointe par intérim à compter du 10 février 2020, le tout selon les conditions établies au contrat et pour une période indéterminée.

Il est également résolu que le maire, monsieur Luc St-Denis, soit autorisé à signer le contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-026

**1.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-520 – TRAITEMENT DES ÉLUS**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à la séance du 13 janvier 2020 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée;

**ATTENDU QU'**un avis public a été donné le 20 janvier 2020 en conformité avec l'article 9 de la loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001);

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que le règlement 2020-520 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-027

**1.7 CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LES DONNÉS ET COMMANDITES**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté, à la séance du 13 janvier 2020, une Politique sur les dons et les commandites afin de mieux encadrer le versement de dons et commandites;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de créer un comité composé d'élus afin d'évaluer les demandes de dons et commandites reçues durant l'année 2019 et les demandes ultérieures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de créer le comité pour évaluer les demandes de dons et commandites et qu'il soit composé des personnes suivantes :

- M. Jacques Allard, conseiller
- M. Serge Sirard, conseiller
- M. Luc St-Denis, maire
- M. Jean-Raymond Dufresne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**QUE** les membres du comité se réunissent dans les meilleurs délais afin d'évaluer les demandes reçues en 2019;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**2020-02-028**

**1.8 CORRESPONDANCE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

<b>No</b>	<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>
1.	22/11 Transports Québec	Confirmation de la subvention pour 2018-2019 de 18 200 \$ pour les chemins à double vocation
2.	18/01 Comité Errance/itinérance Rivière-Rouge	Demande de contribution – Projet travailleur de rue
3.	17/01 Muni. L'Ascension	Lettre d'appui au Club Quad Destination Hautes-Laurentides – Demande d'aide financière
4.	30/01 Carl Péloquin - Tricentris	Survol de la situation de Tricentris et Collecte sélective au Québec

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**2020-02-029**

**1.9 DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE CONCERNANT LES ENTENTES FINANCIÈRES ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de l'Ascension a plusieurs ententes financières avec la Ville de Rivière-Rouge. Entre autres, l'utilisation des pinces de désincarcération, la protection incendie du secteur lac McCaskill, la gestion de l'aréna et la réalisation des festivités de la Fête Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil s'interroge sérieusement sur la gestion de l'aréna et les bénéfices qu'en retire notre population;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a d'autres interrogations concernant nos relations sur le plan financier;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de l'Ascension demande une rencontre avec les autorités de la Ville de Rivière-Rouge pour examiner toutes ses interrogations concernant les relations sur le plan financier qui impliquent nos deux municipalités;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-030

**1.10 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'approuver le budget 2020 révisé de l'Office municipal d'Habitation (OMH) de l'Ascension. Le montant de la contribution pour la municipalité de L'Ascension pour l'année 2020 est de 470 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-031

**1.11 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires pour l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de l'Ascension approuve la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, préparée par madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe par intérim et mandate la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder à la vente des immeubles énumérés dans ladite liste, dans le but de réclamer le montant des taxes municipales et scolaires dues, plus intérêts, pénalités et frais.

2. Le directeur général, ou en son absence son adjointe, soit, et il est par les présentes autorisé à assister à la vente et acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas preneur, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le jeudi 14 mai 2020 à 10 h, à la condition de ne pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothèque d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Matricule	MUN - montant dû au 6 février 2020 (incluant intérêts au 14 mai 2020)	Frais de perception	CSPN - montant dû au 14 mai 2020 (incluant intérêts au 14 mai 2020)
0057-23-2010	543,68 \$	11,50 \$	65,84 \$
0156-38-3050	1 043,99 \$	11,50 \$	241,02 \$
0159-43-4588	809,88 \$	11,50 \$	497,51 \$
0257-74-4537	2 514,91 \$	11,50 \$	776,89 \$
0259-79-7074	2910,99 \$	11,50 \$	975,05 \$
0348-37-1897	541,62 \$	11,50 \$	- \$
0354-10-4090	272,27 \$	11,50 \$	18,86 \$

---

0359-36-4090	1032,97 \$	11,50 \$	33,30 \$
0360-39-8070	1 591,64 \$	11,50 \$	76,61 \$
9856-36-8820	1 167,67 \$	11,50 \$	- \$
9953-78-2745	322,48 \$	11,50 \$	- \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-02-032

**2.1 HEURES D'ADMINISTRATION HEBDOMADAIRE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de majorer le nombre d'heures d'administration hebdomadaire de 10 heures à 12 heures pour le directeur du Service de sécurité incendie, rétroactivement au 1 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-033

**2.2 SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL**

**ATTENDU QU'**afin de palier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, celle-ci s'est dotée d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités ;

**ATTENDU QUE** ce système de radiocommunication régional a été acquis et implanté par la MRC au cours de l'année 2019 ;

**ATTENDU QUE** les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional ;

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :

1. D'adhérer à l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional ;
2. D'autoriser le maire, monsieur Luc St-Denis, et le directeur général par intérim, monsieur Jean-Raymond Dufresne, à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**2020-02-034**

**2.3 INSTALLATION D'UNE PRISE ÉLECTRIQUE POUR LE BRANCHEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE À L'ÉCOLE DE L'AVEVENTURE**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile, la Municipalité a l'obligation de s'assurer de pouvoir brancher une génératrice pour alimenter en électricité le local désigné pour l'hébergement temporaire de sinistrés;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue de l'entreprise Champagne Électrique de Rivière-Rouge;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Champagne Électrique, au montant de 9 475,00 \$ plus les taxes applicables, et de procéder à l'installation de la prise pour le branchement d'une génératrice à l'école de l'Aventure, lieu désigné pour l'hébergement de sinistrés dans le Plan municipal de sécurité civile de l'Ascension;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**3. TRANSPORT ROUTIER**

**2020-02-035**

**3.1 EMBAUCHE DE PERSONNEL : CHAUFFEUR-JOURNALIER 2**

**ATTENDU QUE** monsieur Stéphane Cyr, salarié temporaire, est la seule personne à avoir postulé sur le poste permanent de chauffeur-journalier 2;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Stéphane Cyr comme chauffeur-journalier 2 effectif le 10 février 2020;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**2020-02-036**

**3.2 PERMIS DE VOIRIE – TRANSPORT QUÉBEC : ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.



Il est proposé par le conseiller Serge Sirard que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-037

**3.3 RÉSOLUTION : SUBVENTION RIRL (REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES) – CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2017, la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet *redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) du programme *Réhabilitation du réseau routier local*;

**CONSIDÉRANT QU'**étant donné l'épuisement de l'enveloppe budgétaire de ce volet dans les dernières années, la demande de la Municipalité n'a jamais pu être traitée;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a annoncé, le 16 janvier dernier, une bonification de l'enveloppe budgétaire destiné aux programmes *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) et *Accélération des investissements sur le réseau routier local* (AIRRL);

**CONSIDÉRANT QUE** cette enveloppe budgétaire supplémentaire est disponible seulement pour les dossiers déjà reçus, et dûment complétés avant le 31 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la demande initiale de 2017, les obligations du programme RIRL n'incluaient pas le dépôt de plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** dorénavant, toutes les demandes soumises à ce programme doivent inclure des plans et devis, et que cette obligation s'applique également aux demandes reçues avant le 16 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil ayant priorisé le dossier du chemin de la Maison-de-Pierre en 2019, le Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle n'a pas encore procédé aux relevés terrain pour le chemin de la Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle prévoit travailler le dossier du chemin de la Rivière-Rouge à partir du mois de juin, du fait notamment qu'il est impossible de procéder à des relevés terrain en saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**en ce sens, le délai du 31 mars 2020 pour déposer des plans et devis relativement à la demande de 2017 ne pourra être respecté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et unanimement résolu :

1. D'informer le ministère des Transports du Québec que la Municipalité de L'Ascension sera dans l'impossibilité de compléter sa demande concernant le chemin de la Rivière-Rouge, déposée en 2017, avant le 31 mars 2020;
2. D'informer le ministère des Transports du Québec que la municipalité a mandaté le Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder aux relevés sur le terrain et fournir les plans et devis nécessaires dans ce dossier, et que le service d'ingénierie prévoit y travailler à partir du mois de juin 2020;
3. De demander au ministère des Transports du Québec que notre demande initiale de 2017 reste active afin de pouvoir être priorisée dans le prochain appel de projets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-038

**3.4 RÉSOLUTION : RÉCLAMATION DE M. LOUIS RAYMOND (CHEMIN DES SERRES)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a récupéré une portion du chemin des Serres qui était de nature privée pour en faire un chemin municipal;

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Louis Raymond, datée du 23 janvier 2018, par laquelle ce dernier réclame un dédommagement à la Municipalité, considérant les investissements faits dans la portion du chemin des Serres qui était privée avant que la Municipalité ne la reprenne;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun document prouvant les investissements réellement faits dans cette partie du chemin des Serres n'a été déposé avec ladite demande;

**CONSIDÉRANT QU'**en ce sens, le conseil municipal ne peut se prononcer à savoir si la demande est justifiée ou non;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et unanimement résolu de refuser la demande de compensation de monsieur Louis Raymond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION**

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

2020-02-039

**4.1 BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 préparé par madame Annie Meilleur et monsieur Alban Meilleur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-040

**4.2 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CONTRÔLE, DE SUPERVISION ET D'ACQUISITION DE DONNÉES DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (SCADA)**

**ATTENDU QUE** le système de contrôle, de supervision et d'acquisition de données (SCADA) de la station de production d'eau potable est désuet et ne peut plus être maintenu ou mis à jour compte-tenu de l'obsolescence du système d'exploitation (Windows XP);

**ATTENDU QU'**une seule soumission de remplacement du système a été reçue de l'entreprise AUTOMATISATION ICAT Inc. de Montréal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise AUTOMATISATION ICAT Inc, au montant de 6 200,00 \$ plus les taxes applicables, et de procéder au remplacement du système SCADA tel que décrit dans la soumission du 30 janvier 2020;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-041

**4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 45 DE LA RIDR (RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE)**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté, le 22 janvier 2020, le règlement no 45 concernant un emprunt de 725 000 \$ pour l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 8 000 m<sup>2</sup> de cellules 1 à 4;

**ATTENDU QUE** ledit règlement doit être adopté par tous les partenaires de la RIDR conformément aux articles 598 et 607 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance dudit règlement no 45 de la RIDR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 45 de la RIDR et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la RIDR.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2020-02-042

**5.1 MANDAT À URBA PLUS CONSULTANTS – SOUTIEN AU DÉPARTEMENT DE L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité fait face à un manque de ressource temporaire au niveau du Service de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

1. De mandater la firme Urba Plus consultants pour offrir un soutien au niveau du Service de l'urbanisme selon leur offre de service du 7 janvier 2020;
2. De nommer, à partir du 24 janvier 2020, le représentant de la firme Urba Plus consultants à titre d'officier désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, les installations septiques et à la correspondance de suivi, avis et constats d'infraction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-043

**5.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2020-521 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par le conseiller Pierre Séguin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) et portant le numéro 2020-521.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2020-521 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-044

**5.3 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-521 (PIIA)**

**ATTENDU** l'avis de motion donné séance tenante;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité du conseil que le projet de règlement portant le numéro 2020-521 concernant les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) et modifiant le règlement 2016-493 soit, et il est par les présentes, adopté selon ses formes et teneurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-045

**5.4 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 2020-521 (PIIA)**

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Cette assemblée de consultation portera sur le projet de règlement 2020-521 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et modifiant le règlement 2016-493.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-046

**5.5 RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME OBV RPNS POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU À L'ASCENSION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de renouveler pour l'année 2020 le mandat de l'OBV RPNS pour le suivi de la qualité de l'eau de la rivière Rouge à l'Ascension, et ce pour un montant de 1 000\$ plus les taxes fédérale et provinciale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**6 LOISIRS ET CULTURE**

2020-02-047

**6.1 SOUTIEN AUX EMPLOYÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE – MANDAT À MADAME NICOLE MEILLEUR**

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de prolonger le mandat de madame Nicole Meilleur afin de fournir du soutien technique au niveau de l'informatique aux employées qui remplacent la responsable de la bibliothèque durant son absence.

Madame Meilleur sera rémunérée comme consultante au taux de 20,00 \$ de l'heure sur présentation de factures et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-048

**6.2 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RAYMOND MEILLEUR, PHASES 2 ET 3 – PRÉSENTATION DU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et unanimement résolu :

1. **QUE** la Municipalité de L'Ascension autorise la présentation du projet de projet de RÉAMÉNAGEMENT du parc Raymond Meilleur phases 2 et 3 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
2. **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Ascension à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
3. **QUE** la Municipalité de L'Ascension désigne monsieur Christian Pilon, chargé de projets comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

\*\*\*\*\*

2020-02-049

**6.3 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RAYMOND MEILLEUR, PHASE 3 – PRÉSENTATION DU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et unanimement résolu :

- 1- **QUE** la Municipalité de l'Ascension autorise la présentation du projet de projet de réaménagement du parc Raymond Meilleur phase 3 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- 2- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de l'Ascension à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- 3- **QUE** la Municipalité de l'Ascension désigne monsieur Christian Pilon, chargé de projets comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**7 DIVERS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**

2020-02-050

**8 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de lever la séance. L'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je, soussigné, Jean-Raymond Dufresne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de l'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jean-Raymond Dufresne  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 FÉVRIER 2020**

---



Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

---

Luc St-Denis  
Maire

---

Luc St-Denis  
Maire

---

Jean-Raymond Dufresne  
Directeur général et secrétaire trésorier  
par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.